

Classement hôtelier - Hébergements

■ *Public concerné*

- Hébergement - code NAF 55.10Z (hôtel et autre hébergement similaire)
- Tout effectif

■ *Objectifs*

- Amener les hôteliers à s'engager dans une démarche de classement de leur hôtel suite à la refonte du classement hôtelier en 2009. Aider les hôteliers dans leur stratégie de positionnement face à leur concurrence immédiate

■ *Contenu / Démarche*

1- Présentation des nouvelles normes du classement hôtelier (référentiel, procédure, cabinets accrédités, documents obligatoires...)

2 - Accompagnement sur l'autodiagnostic à partir du référentiel choisi par l'hôtelier
Synthèse du diagnostic (calcul des points obligatoires et optionnels) et analyse des faiblesses

■ 3 - Accompagnement dans la rédaction du questionnaire d'auto évaluation

4 - Incidence marketing et positionnement de l'établissement (présentation de l'offre concurrentiel sur le territoire et les évolutions envisageables)

Infos pratiques

Coûts : Etape 1 à 3 gratuite ; Etape 4 – sur devis

Lieu : en entreprise

Contact :

Sylvain DOURNEAU

Tél : 02.41.20.54.65

E-mail : sylvain.dourneau@maineetloire.cci.fr